



Engagement de caution suite a une liquidation judiciaire...

Par **Julie825**, le **05/06/2019** à **22:57**

Bonjour,

j'ai perdu ma société il y'a 5 ans et j'ai depuis un engagement de caution de 12.500€ pour la voiture de ma société alors que je ne dispose plus de ce vehicule et en plus celui-ci a été vendu au enchère au moments de la liquidation judiciaire.

Hors à ce jour je suis toujours tenu par cet engagement de caution...

Existe t'il un moyen d'annuler cet engagement de caution ou de reduire considerablement le montant ?

Merci au personne qui me répondrons...

Cordialement

Par **Visiteur**, le **06/06/2019** à **00:01**

Bonsoir

Une réduction n'est pas possible, une annulation non plus, tant que l'engagement n'est pas prescrit.

Le délai de prescription est de 5 ans à compter du jugement de liquidation.

Par **Julie825**, le **06/06/2019** à **01:36**

Bonsoir,

Après relecture de mes document, la liquidation date d'il y'a 3 ans et demi et non pas 5 ans comme je l'ai marquer...

Qu'est-il donc possible de faire ?

Merci à vous

Par **Julie825**, le **06/06/2019** à **01:57**

Est-il également normale que lors de la vente au enchère du dit véhicule, la somme de la vente ne soit pas déduit de la sommes dû ?